



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Dans sa séance du mardi 30 septembre 2025, la commission de discipline a prononcé les sanctions suivantes :

☛ **Pour des dossiers de productions de faux certificats médicaux par le CLUB :**

Dossier 1	Dossier 2
Retrait de 5 points	Retrait de 3 points
5 ans ferme instigateur	4 ans ferme Président
6 mois sursis Président	
2 matches avec sursis pour 10 joueurs	2 matches avec sursis pour 6 joueurs
Amendes : 3 900 euros	Amendes : 2 375 euros

☛ **Pour la production de faux certificats médicaux par les Licenciés (joueurs) :**

7 joueurs ayant fournis des faux certificats achetés en ligne ont été sanctionné de **5 mois de suspension ferme** assorti de l'amende correspondante de 335 euros.

☛ **Discipline :**

5 matches de suspension de terrain à un club pour manquement à son obligation de sécurité, avec une peine complémentaire d'**interdiction d'engagement en Coupe Gambardella pour la saison 2026/2027** assorti d'une amende de 535 euros

10 matches de suspension dont 2 avec sursis à l'encontre d'un joueur pour acte de brutalité hors rencontre assorti d'une amende de 285 euros.

La prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 7 octobre 2025.